



Altercation avec un cycliste a 5h40 du matin

Par **veves**, le **03/07/2008 à 18:20**

Bonjour, voila je vous expose les faits.

La semaine dernière j'ai eu une altercation très matinale alors que je me rendais à mon travail avec un cycliste qui occupait la voie de circulation, a qui j'ai dit de bien vouloir utiliser la piste cyclable. Celui-ci m'ayant vigoureusement insulté, je me suis mis à son niveau et je me suis arrêté sur le coup de l'énervement. Celui-ci m'a assené des coups de poings dans la voiture, m'a empêché de sortir a me mettant des coups de portière sur la jambe, finalement j'ai reçu à sortir et a le maîtriser. J'ai essayé de lui faire reprendre raison mais il continuait à taper. Bref un automobiliste s'est mis à notre niveau et m'a demandé de laisser tomber, ce que j'ai fait. Donc je suis remonté dans mon véhicule sous un flot d'insultes et rebelote je me suis arrêté plus loin pour en découdre. Le cycliste s'est arrêté et j'ai changé d'avis sentant que ce monsieur chercher un prétexte pour que je lui mette mon poing ou vous savez mais lui a retenté de m'atteindre pour finalement se retrouvé maîtrisé au sol par son tee shirt. Après avoir reçu un dernier crachat de sa part et une nouvelle menace "on se retrouvera " a la cow boy je suis parti. Vu que je conduis une voiture de fonction, je suis facilement retrouvable, donc sentant que ce monsieur était procédurier je suis allé déposer une main courante au commissariat en expliquant que je ne voulais pas porter plainte. Il se trouve que dans l'histoire, j'ai une côte fracturée et que ce monsieur a porté plainte à mon encontre. Est-ce que je peux à mon tour porté plainte a la suite de la main courante ? Je suis vraiment dépité par cette situation, a trop vouloir être gentil on en fini par être con. Le côté positif de l'histoire c'est qu'a aucun moment je n'ai porté un coup. Merci de bien vouloir m'aiguiller, j'ai rendez vous a la gendarmerie ce vendredi

Par **JamesEraser**, le **03/07/2008 à 19:26**

[citation]et que ce monsieur a porté plainte à mon rencontre. [/citation]

Vu que vous serez entendu pour fournir des explications sur cette empoignade, vous n'aurez qu'à déposer plainte à ce moment.

En attendant, j'espère que vous vous êtes fait consulter par un médecin qui vous a remis un certificat de constat initial avec ITT. Il serait intéressant de le fournir au moment de votre audition.

Peut-être que l'usager qui s'est arrêté pourrait fournir son témoignage si ce n'est déjà fait.

Experatooment